

Cadre réservé à l'administration pour tampon et
numéro interne

N° :

Service :

A remplir et signer par la personne qui
donne procuration (mandant)

PROCURATION (Article D719-17 du code de l'éducation)

La procuration doit être retirée sur le site internet de l'université à la rubrique « élections » par le mandant et être envoyée par courriel depuis l'adresse institutionnelle (ex :@univ-perp.fr) à l'adresse :

drv@univ-perp.fr réceptionnée **au plus tard le 18 décembre 2023 à midi**

Je soussigné(e) (NOM et prénom) :

régulièrement inscrit sur les listes électorales.

Date de naissance :

Appartenant au collège des doctorants.

donne procuration pour voter en mes lieu et place pour l'élection des représentants des doctorants au conseil (*cocher la case correspondante*) :

de l'école doctorale "ENERGIE ET ENVIRONNEMENT" (ED 305)

de l'école doctorale "INTER-MED" (ED 544)

lors du scrutin du 19 décembre 2023

à (mentionner l'identité du mandataire) :

M. / Mme, NOM et Prénom :

qui relève du même collège et de la même école doctorale que moi.

IMPORTANT : Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant (même école doctorale). Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats pour un même collège électoral

Fait à, le

Signature du mandant